

NOUVEAUX ARRIVANTS

## Changement d'adresse

En cas de changement d'adresse postale, vous devez vous inscrire sur la liste électorale de votre commune en procédant aux mêmes formalités que pour une première inscription.

### **La ville de Ploërmel vous invite à compléter le formulaire en ligne.**

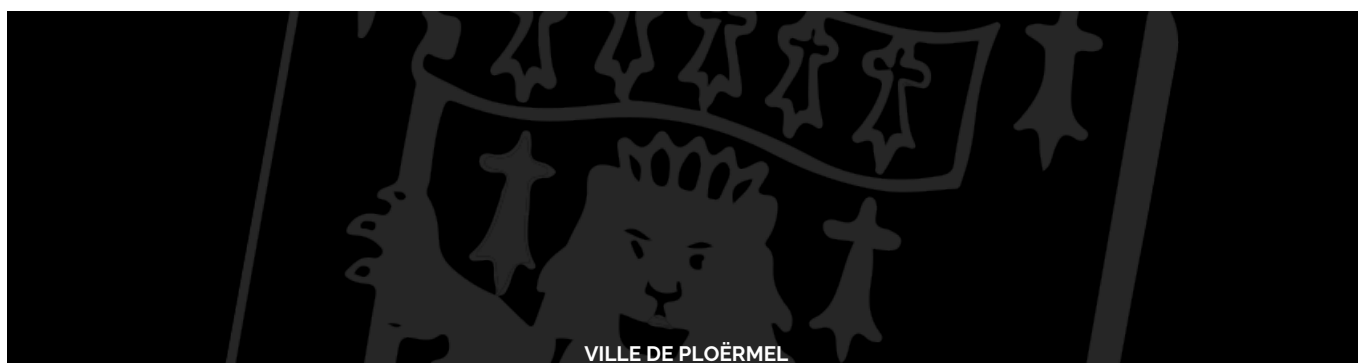
Toute personne, résidant et déménageant en France, peut informer rapidement et facilement les principaux organismes publics et privés de son changement d'adresse postale lié à un déménagement ou à une modification administrative mais également de son :

- ▶ changement d'adresse électronique,
- ▶ changement de téléphone fixe,
- ▶ changement de téléphone portable.

Cette démarche demande environ 15 minutes pour être réalisée.

- ▶ Utiliser [mon.service-public.fr](https://mon.service-public.fr)
- ▶ Informer simultanément les principaux organismes publics et privés,
- ▶ Suivre l'état d'avancement de son dossier.

Le délai moyen de prise en compte de la démarche est de 5 jours ouvrés. Au-delà, nous vous invitons à vous adresser directement à/aux organisme(s) partenaire(s) indiqués dans le récapitulatif de votre demande.



PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE  
56800 PLOËRMEL

**HORAIRE D'OUVERTURE**  
du lundi au vendredi : 9h/12h et 13h30/17h30  
fermé les samedis

Le service Population et Citoyenneté est ouvert aux mêmes horaires que la mairie, excepté les mardis matins à partir du 15 décembre, où il sera fermé.

Tél. : 02 97 73 20 73

 **CONTACTEZ-NOUS**

► [CONSULTER LES SERVICES DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ](#)